

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

JOURNAL D'HYGIENE POPULAIRE

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

VOL. I.

MONTREAL, 1ER JUILLET 1884.

No. 4.

NOTRE JOURNAL.

Nous présentons, avec le quatrième numéro de notre Journal, nos plus sincères remerciements au public, pour l'encouragement qu'il donne à l'œuvre que nous avons entreprise avec hésitation, mais que nous poursuivons aujourd'hui avec courage et confiance.

Nous comptons au delà de deux mille abonnés; c'est plus qu'il ne faut pour assurer l'existence de notre importante publication.

Rien d'extraordinaire dans ce succès inattendu d'un grand nombre.

Le besoin d'apprendre s'affirme chez nous comme partout ailleurs, surtout d'apprendre tout ce qui peut contribuer au bien être physique. Ce besoin grandit en proportion de l'élévation du niveau intellectuel et des aspirations qu'il amène.

Le temps est passé, où la science, apavage mystérieux d'un être privilégié, était reléguée au fond des temples, et n'apparaissait aux simples mortels que sous la forme d'un oracle divin.

Le temps, au contraire, est arrivé, où il faut conclure que le devoir principal de l'homme est de s'instruire, pour pouvoir remplir dignement le rôle, qui lui a été donné par un Dieu Créateur.

De cette tendance à s'instruire est née

la nécessité de répandre les connaissances scientifiques.

Vulgariser la science, ce n'est pas l'abaisser.

La science, qui surtout, a pour but l'étude de l'homme et des moyens propres, non seulement à conserver, mais aussi à perfectionner sa santé, cette science, disons-nous, peut-être plus que les autres, attire l'attention et des hommes d'études et de tous ceux qui avec raison croient qu'avant tout il faut protéger la santé et la vie.

Ce qu'il faut à notre époque, c'est un enseignement positif, et tout écrit n'a de valeur qu'autant que le lecteur en retire un profit d'une application immédiate à ses besoins physiques ou d'une portée élevée sur les questions morales qui l'intéressent. Le temps n'est plus aux études spéculatives et la préférence donnée aux sciences naturelles est l'expression du besoin général de s'initier à la connaissance de ce qui nous touche de plus près, notre santé et sa préservation.

Le moyen âge croyait à la découverte d'un elixir de vie qui permettrait de ne jamais mourir, et bien des cerveaux ont tenté le sublime effort de trouver ce secret au milieu des cornues, des alambics, et de tout l'appareil d'un laboratoire de savant.

Les Titans avaient aussi essayé d'escalader le ciel.

Titans et savants eurent le même sort.

Nous ne voulons pas de cette folle extravagance; ce que nous voulons c'est apprendre à chacun à vivre toute sa vie, ce n'est pas toujours ce qui arrive, le contraire est la règle. L'homme abrège sa vie par ses excès, par le défaut de régime et tout mourant peut regretter les années d'existence dont il s'est privé. Si chaque personne savait éviter ce qui lui est nuisible la moyenne de sa vie doublerait de durée. C'est cette vérité que nous voulons faire triompher en démontrant que l'homme par ses propres fautes vit rarement la plénitude de sa vie.

En secondant nos efforts, amis lecteurs, nous croyons qu'à la fin de l'année, nous aurons la satisfaction d'avoir été réellement utiles, à vos femmes, à vos enfants et à vous mêmes.

SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE POPULAIRE

Séance du 16 Juillet 1884.

Présidence de M. le Dr Norbert Fafard.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le choléra. M. Dagron Richer Secrétaire de cette société et aujourd'hui l'un des rédacteurs de ce journal a rédigé le rapport suivant :

CHOLERA.

NECESSITÉ D'UNE QUARANTAINE.

La Gazette officielle du Canada a fait connaître les mesures sanitaires que le gouvernement fédéral a cru devoir prendre pour préserver le pays de l'invasion du choléra. Ces mesures consistent dans l'obligation pour les navires venant des ports français, Toulon et Marseilles ou de Londres de subir, avant d'être admis en libre pratique, une quarantaine dont la durée, les conditions, la réglementation et l'étendue des mesures de désinfection sont laissées à la discrétion des officiers de santé chargés de ce service.

Avant de nous prononcer sur la valeur et l'efficacité des mesures décrétées par le gouvernement, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs une lettre adressée à l'Éditour du Globe de Toronto par le Docteur Charles Wm. Covernton, Président du Bureau de Santé de la Province d'Ontario, lettre qui démontre de quelle importance est la quarantaine maritime imposée à tout navire venant du pays où la maladie sévit, pour la préservation du pays d'arrivée :

« Monsieur. Comme il a été constaté que les germes du choléra ont été transportés par des personnes en parfaite santé, mais venant des districts infestés, il est d'importance vitale qu'au port d'arrivée des navires venant des pays où la maladie existe, l'examen ne se borne pas à la simple enquête de l'occurrence d'un cas pendant le voyage et à une visite des passagers d'entrepont quant à leur état sanitaire, mais il faut que la détention du navire et de ses passagers soit assez longue pour permettre une désinfection complète et obligatoire des vêtements dans les divers ports d'entrée; car les vêtements peuvent avoir été salis de déjections cholériques ou même avoir été lavés dans des eaux accessibles aux germes du choléra et seraient ainsi une cause suffisante pour une explosion soudaine de la maladie. L'incubation de la maladie est ordinairement de 12 à 14 jours, un temps plus long serait une rare exception; par conséquent, lors que dans une localité où des émigrants se sont fixés, la maladie se déclare après un laps de temps dépassant, depuis leur départ du pays infesté, la période ordinaire d'incubation, la conclusion naturelle est que l'origine de la maladie provient des vêtements qui, pendant le passage et le voyage de terre, sont restés enfermés dans leurs caisses et leurs malles.

« Nous avons cette année une immigration assez forte d'Italiens, cherchant du travail sur les chemins de fer en construction; peut-être aurons aussi des émigrants français. En Italie et en France, le choléra règne et une désinfection sérieuse de la literie et des vêtements devient impérative.

« Lors de la dernière épidémie de choléra aux Etats-Unis, trois foyers distincts se produisirent spontanément dans le cœur du continent ; l'un dans les villes de l'Ohio, l'autre dans celles du Minnesota et le troisième dans le Dakota. Les victimes étaient des émigrants de Suède, de Hollande et de Russie. Tous étaient en bonne santé quand ils prirent la mer, dans des navires en bonne condition sanitaire. Ils débarquèrent dans des ports exempts de maladies et arrivèrent en bonne santé à leur destination. Mais là, ils ouvrirent leur bagage et dans les 24 heures qui suivirent, les germes contenus dans leurs vêtements furent mis en liberté ; les infortunés émigrants furent promptement victimes de la maladie, qui atteignit également leurs voisins. Ainsi, faute de désinfectants, des vêtements peuvent recéler pour une longue période indéterminée les germes de la maladie. Si le port de départ est dans le voisinage d'une localité infestée, c'est le devoir de l'officier de santé de ce port de faire purifier le bagage et les effets personnels avant l'embarquement et si cette précaution n'est pas prise, c'est le devoir des agents des compagnies de vapeurs au port de départ de prévenir les officiers du port d'arrivée que les émigrants à bord viennent de localités non seulement infestées mais même suspectes. Il y a deux ans, au congrès international d'Hygiène à Genève, ces précautions d'hygiène internationale furent le sujet du débat et comme les délégués de tous les Etats d'Europe et ceux des Etats Unis et du Canada donnèrent leur assentiment à la formation, au prochain congrès hygiénique qui doit se réunir à La Haye, le huit du mois d'août, d'un bureau international de santé, il n'y a pas de difficulté à ce que les autorités locales fassent observer dès à présent ces précautions par des réglemens restant en vigueur pendant la durée de la contagion actuelle, et cela jusqu'à ce que les législatures de chaque pays aient donné force de loi à ces précautions si unanimement acceptées. »

La lettre du Dr Chas. Wm. Governon se termine par l'expression de sa confiance dans les mesures prises par le bureau de santé de Toronto pour la protection de la ville contre l'invasion possible de la mala-

die. Il dit : Nous avons récemment fait choix d'un officier de santé des plus capables et d'un bureau de santé d'un dévouement efficace et si le conseil de ville fournit les fonds nécessaires pour un nettoyage parfait des rues, ruelles, égouts et abattoirs et met le bureau de santé en position d'employer un nombre suffisant d'inspecteurs de voirie pour mettre en force les réglemens de la ville pour l'enlèvement des boues et immondices, le germe spécifique du cholera, s'il paraît parmi nous, serait sans conséquence grave, surtout si, en sus des mesures préventives énumérées plus haut, le bureau de santé peut avoir un bâtiment isolé pour le traitement du premier cas qui se produirait.

Cette lettre du Président du bureau de santé de la Province d'Ontario est à la fois l'exposé complet de ce qui incombe au gouvernement fédéral quant à la quarantaine et aux mesures urgentes à prendre pour en assurer l'efficacité et est le programme entier de ce que les municipalités ont à faire pour prévenir l'invasion ou en atténuer les effets. A côté de l'inertie, de l'hésitation, ou de l'agitation stérile de tant d'autres bureaux sanitaires, il est bon de se trouver en présence d'un service actif, efficace, sachant ce qu'il veut, et ayant assez d'énergie pour accomplir ce qu'il a délibéré.

Aux Etats-Unis, l'organisation de la quarantaine dans les grands ports n'était pas à faire, elle existe et fonctionne chaque année, il n'a fallu qu'étendre les cadres et rappeler aux officiers les prohibitions portant sur certaines marchandises réputées servir de véhicule aux germes morbides. Néanmoins, en raison de la gravité des circonstances, le gouvernement de Washington a pris de promptes et vigoureuses mesures pour prévenir l'importation de la maladie. L'importation des chiffons de toutes les contrées infestées est

prohibée pour 90 jours. Les croiseurs du service des Douanes formeront un cordon le long des côtes pour empêcher l'atterrissement de tous navires venant des ports infestés ou n'ayant pas de patente de santé. Les ministères du Trésor et d'Etat préparent ensemble des règlements nouveaux dont la mise en vigueur sera prochaine. Enfin le memorandum publié par le bureau de santé de l'état de New-York est également un travail consciencieux dont nous regrettons de ne pouvoir donner que les conclusions. « Les mesures sanitaires préventives consistent à annihiler toutes les conditions locales qui peuvent donner à la maladie les moyens de se développer. Si les germes de cholera ne trouvent point d'appui dans la saleté des habitations, dans l'impureté de l'air et de l'eau, il n'y a pas de danger.

« Si le choléra apparait et nous espérons qu'il ne viendra pas, une instruction courte, indiquant comment lui résister et que faire en sa présence, sera immédiatement envoyée dans toutes les parties de l'Etat par l'entremise des bureaux de santé locaux. C'est maintenant le devoir des autorités sanitaires locales et de tous les propriétaires d'inspecter les batiments et d'y faire immédiatement toutes les améliorations nécessaires. Ce travail ne sera pas perdu, même si le cholera est arrêté par la quarantaine ou les désinfections dans les ports, les inspections sanitaires et les travaux d'assainissement s'appliquent à toutes les maladies infectieuses ou épidémique et parce que c'est dans les terrains humides, dans les eaux stagnantes, dans les surfaces imprégnées d'immondices, dans les puisards nauséabonds, dans les eaux impures que le choléra, trouve les conditions locales les plus favorables à ses épidémies, qu'aujourd'hui le devoir général des autorités sanitaires et des propriétaires est de dessécher les eaux stagnantes et les terrains humides aux alentours des habitations, de nettoyer les égouts et les conduits des maisons, de purifier et désinfecter les caves, les latrines et les recoins infects et d'examiner et de protéger la pureté de l'eau à boire. »

Les extraits qui précèdent sont sans

pour démontrer quelle importance le gouvernement des Etats-Unis, l'état de New-York et le bureau de santé de la Province d'Ontario attachent à la quarantaine et aux mesures préventives à l'intérieur du pays. Nous pouvons en connaissance de cause, comparant la rigueur du règlements aux Etats Unis à l'indulgence de ceux du Canada, pronostiquer l'inefficacité de ces derniers. Les règlements canadiens soumettent à la quarantaine les navires venant des pays infestés et ceux venant de Londres. Pourquoi cette exception contre le port de Londres n'est elle pas étendue aux ports de Liverpool et de Glasgow, bien autrement dangcreux pour le Canada ? Les émigrants sont ordinairement les introducteurs d'épidémies. Or, les émigrants ne viennent pas par Londres mais bien par Liverpool ou Glasgow. Les émigrants italiens s'embarquent à Gênes, à Livourne et à Messine sur des navires anglais qui les transbordent à Liverpool sur les vapeurs des lignes canadiennes.

Les émigrants français s'embarquent au Havre sur les navires annexes des lignes partant de Liverpool. Les émigrants Allemands (pour le cas où le choléra s'étendrait en Allemagne) ne passent pas non plus par Londres. Pour le Canada, ils débarquent en Angleterre dans un des ports de la mer du Nord, à Hull ou au-dessus, traversent l'Angleterre pour Glasgow ou Liverpool. Ainsi cette exception contre le port de Londres, nous l'appellerons par euphémisme une erreur cléricale, quoiqu'on pourrait peut-être y voir une application de cette théorie bien anglaise de la prédominance des intérêts du commerce. Permettre l'entrée en libre pratique des navires venant de Liverpool et de Glasgow est la négation de toute barrière préventive et le peu de sévérité de la quarantaine dans les ports canadiens est d'autant plus fâcheuse que comme colonie, le

Canada est privé de représentants dans les ports de mer qui pourraient le renseigner sur l'état sanitaire des passagers à bord des navires en partance.

Un autre défaut des règlements publiés jusqu'à présent est la latitude laissée aux officiers de santé des quarantaines. La santé publique est matière trop précieuse pour être ainsi abandonnée à la discrétion d'un individu quelque expérimenté qu'il soit d'ailleurs. Ce libre arbitre ne peut amener que des conflits et la rédaction des règles à suivre quant à la durée de la quarantaine, sa rigueur, son exercice, les désinfections à opérer, devrait être faite en termes fixes, obligatoires pour tous, et sans autre interprétation possible que la lettre stricte du texte. Les journaux nous font connaître que le Dr Marsden dit que par un système spécial de quarantaine comparativement de courte durée, le choléra peut-être confiné dans l'île Grosse.

D'après lui, le choléra étant une matière contrôlable, la période d'incubation est très courte et la quarantaine ne doit pas dépasser dix jours. Il est en opposition aux médecins français qui insistent sur la désinfection et disent que la maladie peut-être introduite par des chiffons ou autres matières exposées à l'infection et que le choléra peut se communiquer par les vêtements aussi bien que par la personne. Si tant de divergences se produisent dans l'attente de la maladie, que sera-ce lors de son existence constatée et le devoir du gouvernement est d'imposer une méthode de fonctionnement des quarantaines qui mette la santé publique à l'abri des opinions particulières d'un officier sanitaire.

DAGRON RICHER.

Le Bill d'Incorporation de la Société d'Hygiène de la Province de Québec a été voté et sanctionné à la dernière session du Parlement de Québec.

DE LA TRANSMISSIBILITÉ DE LA TUBERCULOSE (CONSUMPTION).

Notre but, aujourd'hui, est de faire connaître le côté scientifique et pratique de cette question qui est d'une importance vitale. Nous avons déjà exprimé nos craintes touchant la santé publique mise en danger par la grande contagiosité du bacille spécifique, ou germe tuberculeux qui produit la phthisie. Voyant que MM. les échevins du comité de Santé s'occupent de l'inspection de la viande au point de vue de cette affection, nous croyons leur être utiles, en justifiant ce que nous avons déjà dit sur ce sujet, par ce que nous fournissent l'expérience et l'observation clinique.

Les mémorables travaux de messieurs Jaccoud, Débove, Pasteur, Bouley, Martin, Villemin, Chauveau, Bellinger, Klebs, Gerlach, Galtier, Lyndin, Lebnert, Peuch et autres proclament le fait de la transmission de la tuberculose. Les modes de transmission sont l'inoculation, l'inhalation, l'alimentation par le lait de vaches phthisiques et l'ingestion de viande d'animaux tuberculeux. Cet énoncé scientifique est basé sur l'expérience. Le mode de contagion par inoculation est un fait admis dans le monde médical. Qu'il nous suffise de citer quelques faits : Le Grand Laënnec, s'étant blessé en faisant l'autopsie d'un tuberculeux, mourut phthisique. Du vaccin, recueilli d'un enfant robuste et jouissant d'une bonne santé, servit à inoculer une vache pommélière (phthisique). Des pustules de cette vache, on inocula la sérosité à des lapins et à un porc et tous furent atteints de tuberculose. Villemin affirme que la salive, le mucus nasal et l'urine de phthisiques inoculés transmettent la maladie.

La transmission par inhalation est aussi incontestable. Le fait clinique que j'ai rapporté dans le premier numéro de ce

journal et celui de M. le professeur Jacoud que je vais vous citer, sont des faits que le médecin observateur remarque assez fréquemment. Une famille composée de cinq enfants vint habiter dans un village du Danemark, un logement déjà occupé par une famille dont le fils était phthisique. Dans un laps de temps très court les cinq enfants atteints de tuberculose moururent. Laënnec nous cite un couvent où toutes les sœurs furent atteintes de consommation, excepté la sœur tourière que ses occupations faisaient vivre en plein air. Voilà des faits qui parlent bien haut et que nous pourrions multiplier à l'infini.

Maintenant un mot de la contagion par les voies de la digestion.

Tappenier nous fournit l'expérience suivante : Des crachats tuberculeux, mis en émulsion, furent donnés à des chiens et l'autopsie révéla des tubercules dans les poumons, les reins, le foie, la rate. Dans ces cas, la veille, l'expérimentateur avait mêlé aux crachats émulsionnés du carmin (substance colorante) qui fut retrouvé à la surface du poumon.

M. le Dr H. Martin de Paris dont la compétence et l'habileté d'opération font autorité nous signale le danger véritablement effrayant de la transmission par les organes de la digestion et la nécessité de prohiber la consommation du lait de vaches phthisiques et l'ingestion de viande d'animaux tuberculeux. Le fait d'observation suivant lui appartient. Dans un pensionnat mourut une jeune phthisique. Le propriétaire qui avait un poulailier perdit un coq et plusieurs poules dans un état d'amaigrissement extraordinaire. L'autopsie révéla une tuberculisation très avancée. Voici l'explication de ce singulier fait. La malade prenait plaisir à jeter en pâture aux habitants de la basse cour, des aliments qu'elle avait portés à sa bouche et

imbibés de sa salive. De plus, on vidait journellement, dans la basse cour, le crachoir de la malade et les poules recherchaient avidement le contenu.

Bellinger a tuberculisé des porcs en les nourrissant de lait de vaches pommélières. M. le Dr John fit la même expérience sur 91 animaux de divers espèces avec un résultat affirmatif de 37 p 100. M. Toussaint arrive au même résultat par l'ingestion de poumons et de muscles tuberculeux.

Lydtin relate un cas clinique d'un enfant âgé de 5 ans exempt de toute prédisposition héréditaire, qui, nourri avec du lait d'une vache phthisique mourut de consommation.

En face de cet état de choses, il ne faut pas admettre avec M. Colin que la muqueuse digestive n'absorbe jamais les virus ; mais on peut dire que l'intégrité de cette muqueuse nous protège souvent contre ces germes de contagion.

La clinique nous démontre que des lésions tuberculeuses peuvent rester locales et que le bacille ou germe tuberculeux ne s'introduit dans la circulation générale et n'envahit tout l'organisme que quand les lésions sont très étendues, alors que la consommation, la phthisie proprement dite s'est produite.

C'est d'après ces connaissances nouvelles dans la science médicale que le Congrès international de Bruxelles est arrivé aux conclusions pratiques que je citerai, en partie.

“Pour que la viande et les viscères d'une bête puissent être livrés à la consommation il faut qu'au moment de l'abattage, la maladie soit reconnue être encore à son début ; que les lésions ne soient étendues qu'à une petite partie du corps ; que les glandes lymphatiques se montrent encore exemptes de toute lésion morbide, de la pommelière ; que les foyers tuberculeux

n'aient pas encore subi de ramollissement ; que la viande présente les caractères d'une viande de première qualité et que l'état de la nutrition de l'animal abattu ne laisse rien à désirer au moment où il a été sacrifié..."

"La viande de tout animal chez lequel on rencontre à l'autopsie une infection tuberculeuse plus prononcée sera dénaturée par un arrosage à l'huile de pétrole ; elle sera, ensuite, enfouie sous la surveillance de la police."

"Le lait d'animaux atteints ou suspects de pommelière ne peut être employé à la consommation de l'homme, ni pour celle de certains animaux. La vente de ce lait doit être sévèrement défendue."

Ces quelques considérations ont une importance que nous comprenons sans peine. Au point de vue pratique, elles nous montrent que l'on peut éviter ou atténuer dans une large mesure l'atteinte par la tuberculose. Il suffirait de mesures sanitaires résultant de ces recherches scientifiques pour jouer un rôle repressif considérable contre cette maladie une des plus meurtrières. Pour l'efficacité d'une bonne administration sanitaire, nous devrions avoir pour l'inspection de nos viandes un médecin, ou un médecin vétérinaire habile. A cet égard nous aurions une garantie du service rendu.

Bref, le congrès international se réunira, cette année, à la Haye. On y présentera un rapport et projet de conclusions concernant la tuberculose chez les animaux. Nous reviendrons alors sur le sujet.

DR J. I. DESROCHES.

PASTEUR ET LA RAGE.

Le *high-life* parisien vient d'être mis soudainement en émoi par l'annonce que le Conseil Municipal avait cru devoir

accorder un emplacement convenable à M. Pasteur, en plein Bois de Boulogne, pour la continuation de ses intéressantes expériences sur les chiens enragés.

Les chiens enragés ! quelle horreur ! "Et si toute cette meute allait tout-à-coup, brisant ses chaînes, se précipiter sur nous quand nous roulons sous les frondaisons du parc !" dirent toutes à la fois les grandes dames en tressaillant d'effroi sur le duvet de leur landau.

Au fait, oui, pourquoi pas. Se figure-t-on aussi le joli gâchis que les élèves de M. Pasteur feraient par là-bas à travers les Bois, si un beau jour, brûlant la politesse à leurs gardiens, il leur prenait soudain fantaisie d'aller s'ébattre au milieu du défilé fashionable du Tout-Paris, entre quatre et cinq heures, précisément à l'heure la plus *chic*, c'est-à-dire, selon M. Gaston Joilivet,

Avant l'heure noble et féconde,
Que tout journal dûment nanti
D'un reporter qui sait son monde
Appelle le "five o'clock tea."

Tudieu ! quel tohu-bohu ! Les voit-on, les farouches bêtes, semant l'épouvante parmi les fringants coursiers, grim pant sur les phaétons, les victorias, mordant à belles dents dans les chairs blanches des femmes, déchirant soies, velours et ombrelles, et même, ô bon St Jean ! lampant au passage les mollets roses des sept héritiers de M. de Lesseps qui gaiement caracolent sur leurs poneys ! Le lendemain, la capitale la plus turbulente du monde entier ne serait plus qu'un vaste nécropole.

Il faut croire que, devant une perspective aussi désastreuse, M. Pasteur n'insistera pas et ira transporter plus loin son dangereux laboratoire. Pourquoi pas, par exemple, dans Paris, même, dans Paris, le conservatoire par excellence d'enragés

gros, petits et moyens, et où il doit faire beau de tailler, trépaner et vacciner à l'aïse. Ce serait le cas ou jamais de prendre l'hydrophobie à sa source.

M. Pasteur n'aurait pour cela qu'à entrer à la Bourse, pour y voir de près les remisiers pleins de fièvre, préparant le carnet de notes à la main, et au milieu de vociférations épouvantables, le Krach de demain. Puis il y a la chambre, de tout temps remplie à souhait d'énergumènes de meilleur aloi. Généralement, tout ce monde a une horreur profonde de l'eau.

Puis il y a au cimetière du Père Lachaise, où avant hier encore deux à trois milles pauvres dévoyés sont venus brandir sur les tombes le hideux drapeau rouge de la Commune, poussant de toutes leurs forces, sous prétexte de suprêmes devoirs à rendre à leurs frères tombés en 1871, à un nouvel et horrible entregorgement. Enfin, M. Jean Richepin, qui vient d'écrire les *Blasphèmes* — un livre déjà célèbre, renfermant des vers d'une superbe envolée, mais qui n'est au fond qu'un amas d'insultes effroyables lancées à la face de ce que nous avons toujours cru saint, beau et bon — M. Richepin, dis-je, n'éprouverait-il pas lui aussi le besoin pressant d'un saignée salutaire qui le sauverait d'autres affolements !

A l'œuvre, donc, M. Pasteur ! Apprêtez bistouris et lancettes. De sitôt, le grand Paris ne vous laissera pas grand chômage.

(Extrait de la correspondance parisienne du *Monde*.)

LA DERNIÈRE SÉANCE DU COMITÉ DE SANTÉ A L'HOTEL DE VILLE.

Le dix-huit de ce mois, après que la routine ordinaire de toute séance eût suivi son cours, lecture des rapports etc. etc., le comité de santé prit connaissance d'une lettre adressée par la chambre de commerce de Montréal au greffier de la Corporation s'enquérant des *mesures spéciales* prises par le conseil-de-ville pour

augmenter et conserver autant que possible un état sanitaire satisfaisant dans la ville ; cette demande de la chambre de commerce étant motivée par la crainte que les communications si fréquentes avec l'Europe par les nombreuses lignes de navires à vapeur et de voiliers n'introduisissent au Canada l'épidémie dont certaines parties du continent sont en ce moment atteintes. M. l'Échevin Gray prit la parole pour recommander que l'attention du gouvernement fut appelée sur la nécessité d'établir une quarantaine sévère. Un navire était arrivé à Miramichi d'un port infesté, Marseille, et le Canada se trouvait confronté dès à présent par le fléau. Sans doute le gouvernement avait agi, mais d'une manière faible, par l'établissement d'une quarantaine à l'Île Grosse, mais avait laissé les ports des provinces maritimes sans instructions. En conséquence, il proposa une résolution rappelant le gouvernement à son devoir ; laquelle résolution fut acceptée et une copie adressée immédiatement à Ottawa. Voilà certes du zèle, mais n'est il pas exagéré ? Qu'on réfléchisse un peu et l'on verra que le navire venant de Marseille, ne pouvait pas apporter l'épidémie dans ses flancs. La plus courte traversée pour un navire à voile de Marseille aux ports du New-Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse ne peut pas être, de moins de six semaines et s'il rencontre à la sortie de la Méditerranée un vent d'Ouest, il peut rester plusieurs semaines en vue de Gibraltar, sans pouvoir franchir le détroit. Ce navire arrivé à Miramichi le 6 ou 7 Juillet a dû quitter Marseille au plus tard dans la 3ème semaine de Mai, c'est-à-dire plus de trois semaines avant que la maladie ne se déclarât à Toulon et plus d'un mois avant qu'un seul cas ait été signalé à Marseille. Son chargement consiste probablement en sel marin ; or, le chlorure de sodium n'a

pas jusqu'à présent été considéré comme un véhicule épidémique et conséquemment les craintes du danger étaient bien vaines et le rappel du gouvernement à son devoir bien futile. Mais du zèle, même intempestif, fait bien dans la carrière d'un échevin.

Dans une séance précédente, il avait été décidé que le comité de santé aurait une entrevue avec le bureau de la société d'hygiène pour s'entendre sur les moyens les plus efficaces d'assurer le bon état sanitaire de la ville. A la séance du 18 de ce mois, Mr. l'Échevin Beauchamp rappela cet engagement et secondé par M. l'Échevin Reausoleil demandant qu'une date fut fixée pour cette entrevue. Mr l'Échevin Gray et d'autres membres du comité s'opposèrent à ce que cette entrevue eut lieu, déclarant qu'ils n'avaient pas de temps à perdre à discuter des questions scientifiques avec d'autres sociétés, et sa motion fut repoussée. Telle est au moins la version du "Herald".

Personne ne met en doute que le temps des membres du comité de santé ne soit fort précieux et qu'ils ne soient fort occupés; mais néanmoins la Presse et le public se demandent quelles grandes mesures, ils ont prises et quel travail ils ont jusqu'à présent accompli. Refuser le concours d'une association d'hommes que leur profession et leurs études ont tout particulièrement rendus compétents dans des matières que la majorité des membres du comité ignore est un acte dont ils auront peut-être à rendre compte à leurs électeurs. Le temps est passé de discussions scientifiques, quoiqu'en disent les membres du comité, le moment est venu d'agir et jusqu'à présent qu'ont-ils fait? Partout ailleurs on se prépare, on agit et l'expédition de résolutions à Ottawa ne retardera pas d'une minute la dissimulation d'une épidémie, que l'accueil cordialement fait

au concours de toutes les sociétés médicales et hygiéniques eut peut-être entraîné.

MORTALITÉ DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

Suite.

Les décès causés par les maladies du tube intestinal, la dysenterie, la diarrhée, le cholera infantin et ceux par la débilité, sont, on peut dire, principalement dus au manque de soins intelligents de la part des mères et des nourrices, et surtout à la mauvaise alimentation. Les mères et les nourrices ignorent les enseignements de l'hygiène des enfants; c'est à ce sujet que la société sanitaire est appelée à rendre de bien grands services, en s'imposant la noble tâche d'instruire le peuple sur l'hygiène des enfants, par des lectures, des conférences et des articles sur ce sujet, publiés dans le journal d'hygiène.

Le lait étant la principale nourriture des enfants devrait toujours être de première qualité. Or on est loin d'être satisfait du lait fourni à la ville par les laitiers. C'est aux autorités sanitaires qu'est dévolue la tâche de voir à ce que du lait pur soit fourni aux familles; nous pourrions atteindre ce but moyennant la modique somme de \$500 à \$600 par année, qui permettrait de temps à autre de faire faire des examens de ce lait. Il semble que pour sauver la vie à des centaines d'enfants par année, on ne devrait pas regarder à une somme aussi minime, surtout lorsque l'on engouffre des sommes considérables pour des choses bien moins utiles.

La consommation fait tous les ans d'assez nombreuses victimes parmi notre population. Je ne parlerai pas de l'hérédité de cette maladie, ni de la nouvelle théorie admise par un certain nombre d'autorités; la possibilité de la transmission de cette maladie d'une personne à une autre; ce

dont nous sommes certains, c'est que le manque de ventilation dans les édifices publics, les maisons d'éducation, les ateliers, les manufactures, les magasins, dans les habitations privées est une cause fréquente de consommation, dans les ateliers surtout où l'on emploie des jeunes personnes. Dans les temps de pluie les jeunes filles arrivent dans ces ateliers avec des vêtements humides, n'ayant aucun local convenable pour pouvoir changer leurs vêtements, elles travaillent avec ces hardes humides toute la journée, et contractent ainsi des rhumes, des bronchites qui les conduisent à cette maladie... Il est reconnu que la femme est plus souvent affectée de cette maladie que l'homme. Les occupations journalières de la femme la privent de respirer en dehors un air pur, si nécessaire à la vie. La manière de se vêtir en hiver contribue aussi chez la femme au développement de cette maladie. Les fréquentes maladies auxquelles sont sujettes les femmes, sont aussi des causes de consommation.

Nous avons parlé des précautions particulières à prendre pour prévenir les diverses maladies ci-haut mentionnées. Nous devons aussi faire connaître les mesures générales de salubrité publique, lesquelles contribueraient aussi avec les précautions particulières déjà recommandées, puissamment à faire disparaître non seulement ces maladies, mais aussi toutes les autres auxquelles est exposée notre population.

10. L'approvisionnement d'eau pour la ville doit être bien soigné. L'eau de Montréal, il est vrai, est considérée comme de bonne qualité. Cependant si l'on pouvait fournir à la ville de l'eau filtré, cette précaution sanitaire contribuerait beaucoup à la santé publique.

20. La ville doit être tenue dans un état parfait de propreté. On atteindra ce

but par un bon système de vidanges. La ville a voté cette année \$18,000 pour ce service, qui certes, devrait pour cette somme se faire à la satisfaction du public et des autorités sanitaires. Il est important que l'on enlève de la surface du sol, des rues, des alentours des maisons, des caves, toute matière animale et végétale avant les chaleurs; on sait que les germes de contagion venant en contact avec ces matières se propagent d'une manière étonnante et deviennent aussi une source féconde de maladies. Si nous voulons respirer un air pur, il faut de toute nécessité que les boues des rues et toute saleté aux alentours des habitations soient enlevées, avant les chaleurs. Il ne serait pas trop tôt de commencer ce service à la fin de Mars. Le nombre de la police sanitaire devrait alors être accru de cinq à six hommes de plus, et voir à ce que les cours, les ruelles soient parfaitement nettoyées le plus tard à la fin de Mai. Outre le nettoyage des cours, des ruelles, des rues et des privés, nous devons voir à la salubrité intérieure des logements. Ce service se fait à l'heure qu'il est par la police sanitaire. L'inspection de la ville se fait de maison en maison; on s'enquiert de l'état des caves, des canaux des cours, s'il y a un syphon ou non, des water-closets, des privés, des cours, etc., etc.

On a assigné un district à chaque homme de la police sanitaire qui entre dans un livret ses observations. Dans tous les cas de défecuosité, on sert des avis aux individus en défaut; ces avis sont régulièrement enregistrés. Il se fait beaucoup d'ouvrage dans le bureau de santé. Il existe cependant une lacune, c'est le manque de collection de tous les ouvrages qui se font dans le département.

J'ai fait faire des registres avec certains titres pour la récapitulation journalière de tout ce qui se fait dans le départ-

tement. Il faudrait un employé pour faire cette besogne. Depuis plusieurs années, le bureau de santé a fait construire et fait réparer un nombre considérable de canaux. L'inspecteur des canaux M. Howe, tient note de tout cet ouvrage et le fait entrer dans un livre dans le département des chemins. Depuis 1878, on a fait construire 1600 nouveaux canaux en tuile, réparer 4400 canaux en tuile, 150 partie en tuile, partie en bois. Dans le but de se rendre compte des travaux faits par le bureau de santé, et pour rendre justice à ce département et pour mieux en diriger les opérations, il faudrait faire, selon une certaine formule, la récapitulation de l'inspection, tenir compte des travaux faits; de sorte que le médecin de la cité pourrait d'un coup d'œil prendre connaissance de tout ce qui se fait dans le département.

Et pour compléter l'organisation, la condition des canaux, la location des privés, la location et la condition sanitaire des habitations, ainsi que les données du département des chemins quant aux égouts publics et privés devraient être localisés de manière à avoir des plans, des cartes qui sont indispensables, si l'on veut mettre une fois pour toutes le département de santé sur le meilleur pied possible.

A. B. LAROCQUE, M. D.,
Médecin de la Cité.

DES BAINS.

L'absorption est plus considérable que l'exhalation cutanée à une température au dessous de 32°, au dessus c'est le contraire; donc dans le 1er cas il y a augmentation du corps, dans le 2ème il y a diminution.

Ces deux lois que la science, appuyée sur l'observation, a établies, doivent être connues des baigneurs. On se souviendra qu'en prenant des bains à température

différente on devra avoir des effets différents.

On distingue plusieurs sortes de bains; nous allons les étudier brièvement et dire quelle est l'action particulière de chacun.

BAINS FROIDS.

Les bains froids sont ceux dont la température est au-dessous de 25° centigrade.

Ses effets sont les suivants: affaiblissement de la circulation artérielle à la surface, sans affaiblissement du poulx, néanmoins il y a gêne dans la respiration, qui amène des douleurs musculaires. La réaction se fait assez vite à la sortie du bain; néanmoins la chaleur ne revient pas à l'état normal aussi promptement qu'on pourrait le supposer. La réaction est en proportion de la durée du bain.

Ici nous avons à remarquer deux choses, au point de vue pratique, et des précautions à prendre: la coloration cutanée et la température qui l'accompagne.

La coloration peut être active ou passive.

Quand elle est active, c'est-à-dire générale, c'est un bon signe.

Quand elle est passive, c'est-à-dire locale, elle doit nous avertir qu'il y a danger, causé par la gêne de la circulation. On aura aussitôt recours aux frictions violentes, et aux stimulants prompts.

Les bains froids sont bons pour combattre l'obésité, la scrofule, les tumeurs blanches, les maladies des os et la chlorose. Ils sont un moyen sûr pour combattre les dispositions aux angines, coryzas, enrrouements, bronchites, névralgies.

On s'en abstiendra dans les maladies des poumons et du cœur, avec lesquelles il ne faut pas confondre ici les palpitations nerveuses et chorotiques des jeunes filles particulièrement. On les évitera également dans la plethore sanguine avec tendance aux (coup de sang) *hype-*

remies cérébrales, dans l'épilepsie, les épitaxis et les hémorrhagies utérines (de la matrice.)

Au début comme à la fin de la vie, il y a danger dans le bain froid.

L'enfant accoutumé à une température de 37° dans laquelle il a passé les 9 premiers mois de son existence, et possédant une faiblesse de résistance à la température extérieure ne saurait supporter le bain froid sans inconvénient, sans accident même, à moins qu'on ne l'y habitue graduellement.

Le vieillard exposé à une réaction lente, par la perte continuelle des moyens de calorification, évitera également les bains froids.

S. L.

(A suivre.)

FEUILLETON

Eaux minérales en général.

Eaux minérales de St-Léon

Suite.

Les maladies des reins, occasionnées par l'acidité des humeurs, le plus souvent ont besoin de la puissance alcaline des eaux minérales pour leur guérison : *alcaliniser* le sang alors constitue tout le traitement des maladies des reins. Les bains d'eaux minérales constituent aussi le moyen le plus énergique de réveiller les fonctions respiratoires de la peau, et produisent ainsi une dérivation très salutaire dans les maladies.

Il y a trois voies d'élimination incessante de l'économie, les poumons, les reins et la peau ; qu'une de ces grandes fonctions soit suspendue ou que son travail naturel diminue, de suite nous voyons des maladies organiques se développer.

La peau particulièrement joue un rôle dans le mouvement vital qu'on ne soupçonne guère, c'est pourquoi on ne lui donne pas suffisamment d'attention, c'est

pourquoi bien des maladies sont créées par le manque de soin donné à la peau ; les bains feront disparaître ces désordres, les bains d'eaux minérales plus particulièrement produiront l'effet désiré.

Nul n'ignore que les maladies de la peau ne peuvent être guéries sans le secours des bains chargés de soufre, de chlore, ou d'autres substances médicamenteuses nécessaires au traitement de ces maladies.

A part ces maladies dont nous venons de parler, sur lesquelles, nous avons attiré l'attention plus particulièrement, et que nous avons voulu résumer succinctement pour l'intelligence du lecteur, les eaux minérales de St-Léon trouveront leur emploi dans beaucoup d'autres cas.

Dans la première période des fièvres typhoïdes, l'eau chlorurée est devenue la base du traitement ; il s'agit ici d'avoir recours aux purgatifs légers, et cette eau nous en fournit un des plus doux ; il faut combattre la putridité, le chlore est un des antiputrides les plus puissants. Ayons donc recours à cette double influence salutaire, à cette double action que possèdent les eaux de St-Léon.

SEVERIN LACHAPPELLE.

LE CHOLÉRA A PHILADELPHIE.

La dépêche télégraphique datée de Philadelphie, le 23 de ce mois, annonçant la terminaison fatale d'un cas de choléra dans cette ville, perd beaucoup de son importance par l'examen des médecins du savant que la maladie n'était point le choléra asiatique et par conséquent n'a point été importée d'Europe.

C'est un de ces cas de choléra qui se produisent chaque année dans les villes des États-Unis et qui ne sont pas de nature à alarmer les populations.